

MAIRIE DE
L A R G E A S S E

DEUX - SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

communelargeasse@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille dix-huit,
Le mercredi 21 février à 20 H 30,*

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 15/02/2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Présents : MM. GROLLEAU, MOTARD, MICHONNEAU, Mme BODIN,
MM. BONNET, HILKER, Mme GILLES et SAUVETRE, MM. JARRY D et
ROUILLIER.

Absents : MM. JARRY O, BAUDOUIN, DAVID et Mme FAZILLEAUD.

Objet :

**Contrat
d'association avec
l'Ecole privée
mixte**

Le Conseil Municipal, conformément au contrat d'association entre l'Etat et
l'Ecole Privée Mixte de LARGEASSE, après avoir pris connaissance du
budget de fonctionnement de l'Ecole et après en avoir délibéré :

- décide d'allouer une somme globale de 59 000 € à l'OGEC pour l'année
scolaire 2017/2018.

Pour Copie conforme,
En mairie, le 22 février 2018

Le Maire,


Jean-Jacques GROLLEAU



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture

Le :

28.2.2018

Transmis et rendu
exécutoire à la Sous-
Préfecture le

28.2.2018

Publié ou Notifié

Le 28.2.2018

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2018

Application agréée E-legalite.com